



Assemblée générale

Distr. générale
30 octobre 2020
Français
Original : anglais

Comité exécutif du programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Soixante et onzième session

Compte rendu analytique de la 729^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le lundi 5 octobre 2020, à 14 h 30.

Président : M. Pecsteen de Buytswerve(Belgique)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du présent compte rendu et adressées, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section de la gestion des documents (DMS-DCM@un.org).

Les comptes rendus qui ont été rectifiés feront l'objet de nouveaux tirages pour raisons techniques à l'issue de la session.

GE.20-13040 (F) 281020 301020



* 2 0 1 3 0 4 0 *

Merci de recycler



La séance est ouverte à 14 h 30.

Débat général (suite)

1. **M^{me} Paik Ji-Ah** (République de Corée), s'exprimant par liaison vidéo au nom du Mexique, de l'Indonésie, de la République de Corée, de la Turquie et de l'Australie (groupe MIKTA), dit que les pays du groupe MIKTA sont fermement résolus à partager la responsabilité de l'action en faveur des réfugiés. Les pays du groupe MIKTA soulignent qu'il importe que l'assistance humanitaire soit fournie dans le respect des principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité, et qu'il convient d'aider en priorité les personnes les plus vulnérables. Ils sont conscients du rôle primordial des intervenants locaux et nationaux s'agissant de fournir une assistance rapide, en particulier dans le contexte de la pandémie, et encouragent le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à nouer des partenariats étroits avec eux. Les États doivent garantir aux travailleurs humanitaires un espace humanitaire suffisant, afin que les communautés touchées aient accès à l'aide dont elles ont besoin, et prendre en compte les risques et problèmes de sécurité croissants auxquels ces travailleurs font face.

2. La pandémie est à l'origine d'obstacles particuliers en matière de protection, parmi lesquels la suspension et la négation du droit de demander l'asile. M^{me} Paik attend avec intérêt le Dialogue du Haut-Commissaire sur les défis de protection, qui portera sur la protection et la résilience en période de pandémie et constituera une occasion privilégiée d'échanger sur ces questions. Il importe de veiller à ce que la pandémie n'empêche pas les États de s'acquitter de l'obligation qui leur est faite en vertu du droit international des droits de l'homme de protéger les droits des migrants et des réfugiés. À l'heure de la pandémie, il est crucial que toutes les personnes dans le besoin bénéficient d'un accès équitable et abordable aux soins de santé et aux fournitures médicales. M^{me} Paik souscrit à l'appel lancé par le HCR pour que les personnes relevant de sa compétence soient couvertes par les systèmes nationaux de santé et de protection sociale, et demande que l'on continue de soutenir les engagements pris dans le cadre du pacte mondial sur les réfugiés, du Forum mondial sur les réfugiés et des accords régionaux.

3. Les pays du groupe MIKTA soutiennent pleinement la réforme que le HCR a engagée en vue de consolider ses structures budgétaires et institutionnelles et de mieux exécuter son mandat, et ils se tiennent prêts à assumer leur responsabilité collective.

4. **M. von Ungern-Sternberg** (Allemagne), s'exprimant également au nom du Costa Rica, de l'Éthiopie, du Pakistan, de la Suisse et de la Turquie – qui ont organisé et accueilli conjointement, en 2019, le premier Forum mondial sur les réfugiés – dit que la situation mondiale relative aux déplacements forcés n'est guère réjouissante, avec 26 millions de réfugiés parmi les quelque 80 millions de déplacés dans le monde. Les pays en développement accueillent encore 85 % des réfugiés. La pandémie de COVID-19, qui a aggravé les difficultés socioéconomiques auxquelles ces pays doivent déjà faire face, a eu des répercussions négatives manifestes sur la situation des réfugiés, et le nombre de retours volontaires est en baisse. Pour inverser ces tendances et parvenir à des solutions durables, il faudrait que les pays fassent preuve de solidarité internationale et se partagent la charge et les responsabilités. Il faut se défaire de la vision fondée sur la gestion des déplacements et investir dans la prévention et le règlement des conflits.

5. M. von Ungern-Sternberg note avec satisfaction que 70 % des engagements pris lors du Forum mondial sur les réfugiés, à savoir plus de 300, sont déjà mis en œuvre et que 22 % en sont au stade de la planification. En outre, 37 engagements pris lors du Forum et du débat de haut niveau sur l'apatridie tenu en 2019 ont déjà été honorés. Les plateformes d'appui, qui ont été mises en place dans le cadre du pacte mondial sur les réfugiés afin d'élargir l'éventail des soutiens, suscitent un intérêt croissant. Autre initiative récente et bienvenue, le Défi pour une énergie propre (Clean Energy Challenge) regroupe plusieurs parties prenantes qui se sont engagées à fournir une énergie propre aux populations déplacées de force.

6. Les États et les autres acteurs doivent renforcer leur engagement et tenir leurs promesses s'ils veulent répondre aux besoins des réfugiés et des pays d'accueil s'agissant de relever les défis que pose la pandémie. Les outils et dispositions du pacte mondial sur les réfugiés sont importants en ce qu'ils favorisent le renforcement de l'engagement des parties prenantes.

7. **M^{me} Rodríguez Mancía** (Observatrice du Guatemala), s'exprimant par liaison vidéo au nom de son pays et de l'Argentine, de la Bolivie, du Brésil, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, de l'Équateur, d'El Salvador, du Honduras, du Mexique, du Panama, du Paraguay, du Pérou et de l'Uruguay, dit que la région de l'Amérique latine et des Caraïbes a été durement touchée par la pandémie de COVID-19. Dans la région, les systèmes de santé et de protection sociale des pays d'accueil sont surchargés et ont besoin d'un soutien concret et immédiat.

8. M^{me} Rodríguez Mancía considère que le Dialogue du Haut-Commissaire sur les défis de protection sera le bienvenu. Consciente de l'utilité du pacte mondial sur les réfugiés pour remédier aux conséquences de la crise, elle souligne que les engagements pris dans le cadre du Forum mondial sur les réfugiés reflètent l'importance que les pays au nom desquels elle s'exprime attachent à l'application du pacte.

9. Faisant observer que l'Amérique latine et les Caraïbes sont, depuis deux ans, la région du monde qui reçoit le plus grand nombre de demandes d'asile, M^{me} Rodríguez Mancía dit que le HCR devrait revaloriser en conséquence la somme qu'il allouera à la région en 2021. Le Bureau pour les Amériques a besoin de fonds pour poursuivre ses activités d'appui, y compris celles menées au titre du Cadre régional global de protection et de solutions (MIRPS) en Amérique centrale et au Mexique, du Processus de Quito et du plan d'action régional en faveur des réfugiés et des migrants vénézuéliens.

10. M^{me} Rodríguez Mancía soutient la réforme budgétaire que le HCR a engagée et qui devrait lui assurer une plus grande flexibilité et une meilleure résilience financière dans un contexte opérationnel complexe marqué par une croissance exponentielle des besoins et une multiplicité de difficultés économiques. La part du personnel du HCR originaire de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes étant particulièrement basse, M^{me} Rodríguez Mancía demande en outre au HCR de promouvoir une plus grande diversité géographique au sein de ses effectifs et de mieux exploiter le potentiel qu'offrent les spécialistes des pays en développement.

11. **M. Onek** (Ouganda), s'exprimant par liaison vidéo, dit que l'Ouganda reste l'un des pays d'Afrique les plus touchés par les déplacements forcés, puisqu'il accueille plus de 1,4 million de personnes. En raison de la crise financière qu'il traverse, le Programme alimentaire mondial a récemment été forcé de réduire, parfois jusqu'à 30 %, les rations alimentaires qu'il distribue aux réfugiés, ce qui a sérieusement limité l'apport nutritionnel fourni et compromis la sécurité alimentaire des personnes dans le besoin, en particulier les femmes enceintes, les mères qui allaitent et les enfants. M. Onek engage la communauté internationale à augmenter les fonds alloués aux projets d'aide aux réfugiés en Ouganda.

12. Les services visés par le plan d'intervention élaboré au titre du cadre d'action global pour les réfugiés sont essentiels et requièrent davantage de fonds. L'Ouganda se trouve au cœur d'une région très fragile qui reste marquée par des conflits et des violations des droits de l'homme entraînant des déplacements sans fin depuis des décennies. Les tensions et combats se poursuivent au Soudan du Sud, et plus d'un millier de personnes ont fui vers l'Ouganda tout récemment. L'Ouganda a également accueilli plus de 3 000 réfugiés congolais depuis le début de la pandémie de COVID-19. Le pays a démontré qu'en gérant correctement la situation, il était possible de continuer à offrir une protection internationale et l'asile à ceux qui en avaient besoin, même en temps de pandémie et de confinement généralisé. Il est donc plus nécessaire que jamais d'investir dans les services liés à la migration et à la santé. Le HCR devrait aider, rapidement et directement, les autorités ougandaises à tester et soigner les réfugiés et les travailleurs humanitaires.

13. M. Onek remercie le HCR et les donateurs, en particulier les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, le Japon, la Suède, la Norvège, l'Union européenne et la Banque mondiale, pour leur soutien aux projets en faveur des réfugiés en Ouganda et leur

demande d'aider encore davantage les autorités ougandaises à trouver des solutions durables pour les personnes relevant de la compétence du HCR.

14. **M^{me} Dlamini** (Observatrice de l'Eswatini), s'exprimant par liaison vidéo, dit que l'Eswatini encourage la communauté internationale à venir en aide aux pays d'accueil afin que ceux-ci soient en mesure de combattre les effets de la pandémie de COVID-19. Lors du Forum mondial sur les réfugiés, le Gouvernement swazi s'est engagé à renforcer le système national de détermination du statut de réfugié. Le nouveau système sera conforme à la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants. L'Eswatini remercie le HCR d'avoir mis en place une plateforme en ligne permettant de former les décideurs au fonctionnement du système d'asile. Les autorités ont considérablement progressé dans l'exécution d'un plan d'action national visant à prévenir et à éradiquer l'apatridie et à honorer les engagements pris pendant le débat de haut niveau sur l'apatridie en 2019. Elles ont notamment recueilli des informations démographiques, avec l'aide du bureau du HCR à Prétoria, afin d'évaluer l'ampleur du problème dans le pays. L'Eswatini est résolu à consacrer plus de ressources à la mise en place d'un environnement dans lequel les demandeurs d'asile, les réfugiés et les apatrides seront traités avec dignité et respect.

15. **M. Joseph** (Observateur d'Haïti), s'exprimant par liaison vidéo, dit que la pandémie de COVID-19 a mis à très rude épreuve les systèmes nationaux de santé et de protection sociale de la région des Caraïbes et a eu d'innombrables effets négatifs sur la situation économique et sociale et sur l'état de droit. Le Gouvernement haïtien a pris des mesures pour simplifier et améliorer les procédures d'enregistrement des naissances, afin de réduire le risque d'apatridie dans les zones rurales et éloignées et, ainsi, d'honorer les engagements pris au titre des conventions sur l'apatridie. En outre, un mois après le débat de haut niveau sur l'apatridie, le Président haïtien a publié un arrêté accordant à toute personne dépourvue d'acte de naissance un délai de cinq ans pour régulariser son état civil, venant ainsi proroger les dispositions existantes en faveur de l'enregistrement. Le Gouvernement a aussi lancé un programme visant à moderniser les services d'état civil.

16. Le Gouvernement haïtien est résolu à réduire, en collaboration avec les autorités de la République dominicaine, le nombre de cas d'apatridie parmi les migrants. Haïti reste attaché au principe de la protection internationale des réfugiés et encourage ses partenaires à chercher des solutions durables afin de pouvoir mettre en œuvre des politiques d'intégration, ouvrir les frontières et favoriser la réinstallation, lorsque cela est nécessaire, l'objectif étant d'offrir aux migrants des perspectives d'avenir dans les pays dans lesquels ils se sont installés.

17. **M. Letsosa** (Lesotho), s'exprimant par liaison vidéo, dit que la pandémie de COVID-19 a rendu les réfugiés et les demandeurs d'asile plus vulnérables et que la communauté internationale dans son ensemble doit maintenant affronter des difficultés encore plus grandes en matière de protection. Ces nouvelles difficultés ont permis aux trafiquants et passeurs, qui s'en prennent aux personnes vulnérables, de créer d'autres filières. Avec la pandémie, des réfugiés qui étaient déjà intégrés dans la société lesothane ont été contraints de retourner dans des foyers pour réfugiés et des centres d'accueil. Le Lesotho doit aussi faire face aux changements climatiques, qui ont des effets néfastes sur la sécurité alimentaire et contribuent aux déplacements de populations.

18. Le Gouvernement lesothan a demandé de l'aide pour gérer les déplacements, qui sont dus non seulement à des projets de développement, mais aussi aux violences et aux activités minières illégales en Afrique du Sud, qui forcent les personnes à fuir leur foyer.

19. Le Lesotho a toujours accueilli des réfugiés dans les circonstances les plus difficiles et continuera à le faire. Le Gouvernement lesothan souhaite faire partie du réseau universitaire mondial interdisciplinaire lancé dans le cadre du pacte mondial sur les réfugiés, afin que les universités du pays et les personnes relevant de la compétence du HCR aient les moyens de partager leurs connaissances et expériences concernant cette situation particulière. Le Gouvernement s'est associé au comité olympique national afin de permettre aux réfugiés d'être membres de l'équipe olympique du pays. Le Lesotho est attaché à améliorer le sort des personnes relevant de la compétence du HCR.

20. **M^{me} Kayisire** (Rwanda), s'exprimant par liaison vidéo, dit que le Rwanda accueille actuellement plus de 148 000 réfugiés (originaires pour la plupart de République démocratique du Congo et du Burundi) et que 92 % d'entre eux vivent dans des camps et dépendent de l'aide humanitaire. En outre, dans le cadre du mécanisme de transit d'urgence, 244 réfugiés et demandeurs d'asile évacués de Libye sont à l'heure actuelle accueillis au Rwanda et 63 réfugiés ont été réinstallés dans d'autres pays. M^{me} Kayisire remercie l'Union africaine et le HCR pour leur aide dans le contexte du mécanisme, ainsi que le Canada, le Danemark, la France, la Norvège et la Suède pour la solidarité dont ils font preuve en accueillant des réfugiés et en finançant le mécanisme. Le Gouvernement rwandais a adopté toutes les mesures de prévention nécessaires pour protéger de la COVID-19 les réfugiés qui vivent dans les camps. La pandémie a perturbé les opérations de rapatriement et d'assistance aux réfugiés, mais des mesures d'atténuation ont été prises pour aider ces derniers et les rapatriés.

21. Conjointement avec le HCR et le Gouvernement burundais, le Gouvernement rwandais a entamé le processus de rapatriement volontaire, dans la sécurité et la dignité, des réfugiés burundais que le Rwanda accueille depuis 2015. Depuis le 27 août 2020, plus de 2 000 réfugiés ont retrouvé leur foyer d'origine en toute sécurité. En outre, 11 000 réfugiés supplémentaires ont officiellement fait part de leur volonté de retourner dans leur pays d'origine. Le Rwanda a progressé dans l'exécution des engagements qu'il a pris lors du Sommet des dirigeants sur la crise mondiale des réfugiés en 2016 et du Forum mondial sur les réfugiés, notamment en ce qui concerne l'élimination de l'apatridie. L'intégration socioéconomique des réfugiés et la prévention de la dégradation de l'environnement dans les camps et aux alentours nécessiteront toutefois que les membres de la communauté internationale prennent des mesures conjointes et se partagent les responsabilités. M^{me} Kayisire demande au HCR et aux partenaires de développement de continuer à contribuer aux opérations humanitaires afin de répondre aux besoins de base des réfugiés, de remédier aux problèmes environnementaux et de donner aux réfugiés les moyens d'être autosuffisants.

22. **M^{me} Mwitumwa** (Zambie) dit qu'au lieu d'imposer des restrictions de voyage, comme d'autres pays l'ont fait face à la pandémie de COVID-19, la Zambie a continué d'accueillir des réfugiés. Le nombre de personnes relevant de la compétence du HCR sur le territoire zambien a continué de croître et s'établit actuellement à 92 000. Parmi ces personnes, près de 24 000 sont des réfugiés angolais et rwandais pour lesquels la procédure de naturalisation a été engagée. Le Gouvernement zambien s'est employé sans relâche à atténuer les effets de la pandémie sur les réfugiés et les demandeurs d'asile, mais aussi à prévenir la propagation de la COVID-19 dans ces communautés, si bien qu'aucun cas n'a été enregistré dans les camps de réfugiés. Avec l'appui du HCR, les autorités ont versé aux réfugiés une aide en espèces afin d'atténuer les souffrances causées par la pandémie. La Zambie invite instamment la communauté internationale à lui venir en aide, dans l'esprit du pacte mondial sur les réfugiés et du cadre d'action global pour les réfugiés, afin qu'elle puisse poursuivre son action en faveur des déplacés et, en particulier, atténuer les effets de la COVID-19 sur les populations déplacées. En raison de la crise sanitaire actuelle, le Gouvernement et ses partenaires ont pris du retard dans l'exécution des programmes pour les réfugiés et ont dû suspendre, voire annuler certains d'entre eux. La Zambie reste toutefois déterminée à mener à son terme l'intégration des réfugiés angolais et rwandais. Avec l'aide du HCR, le Gouvernement zambien a achevé un projet pilote qui visait à délivrer 150 permis de séjour à d'anciens réfugiés angolais, et prévoit d'octroyer 2 000 permis supplémentaires d'ici la fin de l'année 2020.

23. S'agissant des engagements pris lors du Forum mondial sur les réfugiés, le Gouvernement zambien a réalisé une étude de faisabilité et une analyse des coûts pour le raccordement au réseau électrique national des trois camps de réfugiés situés sur son territoire. Il s'engage à allouer deux millions de dollars des États-Unis à l'autorité d'électrification rurale pour la réalisation de ce projet, mais celui-ci nécessitera une aide supplémentaire des partenaires à hauteur de 1,5 million de dollars. M^{me} Mwitumwa engage également les partenaires internationaux à aider son pays à fournir aux réfugiés des services de santé, d'accès à l'eau, d'assainissement, d'éducation et de protection, en particulier au vu du nombre croissant de personnes accueillies, qui accentue la pression exercée sur un système national de prestation de services déjà en difficulté.

24. **M. Grandi** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) remercie les États pour leurs efforts et pour le soutien qu'ils apportent aux activités du Haut-Commissariat. Il note avec satisfaction que la représentante de la République de Corée, qui s'exprimait également au nom des pays du groupe MIKTA, a fait référence aux objectifs de développement durable et à l'importance de la sûreté et de la sécurité des travailleurs humanitaires. Il se félicite aussi du soutien exprimé en faveur de l'inclusion des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR dans les protocoles de vaccination contre la COVID-19, inclusion qui pourrait s'avérer particulièrement difficile. Se référant à la déclaration de la représentante du Guatemala, il dit que l'augmentation du nombre de personnes déplacées dans la région est source de graves préoccupations. Le HCR soutiendra les efforts des pays qui, en plus de devoir lutter contre la pandémie de COVID-19, accueillent un grand nombre de déplacés dans le contexte de la plateforme régionale de coordination interorganisations et du Cadre régional global de protection et de solutions en Amérique du Nord et en Amérique centrale. Il s'efforcera en outre de garantir la diversité géographique de ses effectifs dans toutes les régions où il mène des activités. M. Grandi salue les mesures prises par Haïti pour refondre son système d'état civil et lutter contre l'apatridie et se félicite de la coopération engagée entre Haïti et la République dominicaine concernant le second point. Il salue également les efforts déployés par l'Ouganda, qui reste l'un des pays qui accueillent le plus de réfugiés, non seulement en Afrique mais dans le monde. Il se réjouit d'œuvrer aux côtés du Gouvernement ougandais et d'autres partenaires afin de résoudre les conflits et de trouver des solutions pour les personnes déplacées dans la région. Il met l'accent sur l'excellente approche adoptée par le Rwanda pour le rapatriement des réfugiés burundais, à savoir une procédure volontaire, progressive et bien acceptée par les intéressés, et sur le fait que le pays a mis en place le mécanisme de transit d'urgence pour les Libyens relevant de la compétence du HCR, et souligne que ce mécanisme a besoin de l'appui de la communauté internationale pour poursuivre son précieux travail. Saluant la déclaration du représentant de l'Allemagne, qui s'exprimait également au nom des co-organiseurs du Forum mondial sur les réfugiés, il dit qu'il est en effet essentiel de passer d'une approche fondée sur la gestion des déplacements à une approche fondée sur le règlement des conflits.

25. **M. Mavima** (Zimbabwe), s'exprimant par liaison vidéo, dit que le régime international de protection des personnes déplacées de force est terriblement sous-financé et que cet état de fait compromet la protection des personnes relevant de la compétence du HCR, les réfugiés en Afrique étant les plus fortement touchés. Le problème du financement ne peut que s'aggraver au vu des conséquences économiques de la pandémie de COVID-19. M. Mavima salue donc les efforts déployés par le Haut-Commissaire pour mobiliser les donateurs non habituels, y compris les institutions de Bretton Woods, et envisager d'autres mécanismes multilatéraux de financement. Le Zimbabwe est favorable à ce que les institutions financières multilatérales, le secteur privé et les acteurs humanitaires prennent part à la résolution des difficultés liées à la protection des réfugiés. M. Mavima salue les initiatives de consolidation de la paix mentionnées par le Haut-Commissaire. Il importe d'investir collectivement dans des mécanismes de règlement des conflits afin de réduire le nombre croissant de personnes relevant de la compétence du HCR. En outre, la communauté internationale doit mieux se préparer à faire face aux conséquences des catastrophes naturelles d'origine climatique. Tout régime de protection internationale renforcé doit être fondé sur le partage de la charge et des responsabilités.

26. Le Zimbabwe reste attaché à la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile, comme en témoigne sa prise en compte des personnes relevant de la compétence du HCR dans son plan national d'action et de redressement adopté pour lutter contre les effets sanitaires et socioéconomiques de la COVID-19. Le Gouvernement a mis en place des mesures de dépistage précoce de la COVID-19 aux points d'entrée dans le pays. Des procédures d'orientation ont été adoptées pour que tout arrivant testé positif soit transféré dans un centre d'isolement ou de quarantaine avant de pouvoir rejoindre les autres réfugiés. Les autorités ont aussi aménagé un centre de quarantaine et d'isolement dans le camp de Tongogara, qui a accueilli 38 personnes jusqu'à présent, dont une positive au SARS-CoV-2. Le Zimbabwe reste déterminé à honorer les engagements qu'il a pris lors du débat de haut niveau sur l'apatridie, en 2019, et du Forum mondial sur les réfugiés. En raison de la pandémie, il se peut toutefois qu'il ne soit pas en mesure de mener à bien toutes les activités nécessaires pour tenir ses engagements d'ici la fin de l'année 2021.

Le Gouvernement prévoit de prendre contact avec le bureau de pays du HCR et d'autres partenaires afin d'obtenir une prolongation du délai.

27. **M. Solano Quirós** (Costa Rica), s'exprimant par liaison vidéo, dit que la pandémie de COVID-19 a exposé les vulnérabilités systémiques des sociétés dans le monde. Le multilatéralisme, la coopération, la solidarité et le partage de la charge et des responsabilités sont essentiels pour surmonter les difficultés actuelles. La charge que supportent les pays d'accueil est particulièrement lourde, et cela est d'autant plus vrai pour les pays en développement. La faiblesse des ressources disponibles et l'endettement international sont des difficultés supplémentaires qui rendent l'appui du HCR indispensable. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le nombre de personnes relevant de la compétence du HCR ne cesse d'augmenter. Les ressources destinées à aider la région doivent être considérées en fonction des difficultés sur le terrain, en particulier des lourdes conséquences de la pandémie sur les systèmes de santé et de protection sociale. Le Costa Rica accueille un grand nombre de déplacés. Ainsi, depuis 2018, quelque 108 000 Nicaraguayens ont quitté leur foyer et près de 80 % d'entre eux vivent sur le territoire costaricien. En deux ans, le pays a reçu au moins 81 000 réfugiés et demandeurs d'asile nicaraguayens, quand sa propre population n'atteint pas les cinq millions d'habitants. Le Costa Rica accueille également un grand nombre de Vénézuéliens qui ont fui la grave crise politique et humanitaire qui sévit dans leur pays. Malgré la pandémie et d'autres difficultés, le Gouvernement costaricien reste fermement déterminé à aider les personnes qui ont besoin d'une protection internationale. Les autorités ont fait des progrès considérables concernant la réalisation des engagements pris lors du Forum mondial sur les réfugiés ; elles ont ainsi pris des mesures visant à fournir des papiers d'identité aux migrants n'ayant pas obtenu le statut de réfugié et à assurer une couverture médicale à quelque 6 000 réfugiés et demandeurs d'asile.

28. **M. Derry** (Ghana), s'exprimant par liaison vidéo, dit que son gouvernement a agi efficacement pour alléger les souffrances que la pandémie de COVID-19 a causées aux réfugiés et aux Ghanéens. Il a décrété la gratuité de l'eau pour tous, y compris les réfugiés, afin de favoriser le respect des règles d'hygiène personnelle établies par les autorités sanitaires pour contenir la propagation du SARS-CoV-2. Il a aussi décidé que l'électricité serait gratuite jusqu'à la fin de l'année 2020 pour les utilisateurs à faible revenu, une catégorie qui inclut généralement les réfugiés. Le Ghana a pris des mesures pratiques pour que les procédures de détermination du statut de réfugié suivent leur cours en dépit des restrictions strictes liées à la pandémie. Ainsi, la vidéoconférence a été utilisée pour permettre à des fonctionnaires d'examiner à distance les dossiers de demandeurs d'asile. Le Ghana continue de chercher des solutions durables pour les personnes qui sont réfugiées depuis longtemps. Le Service de l'immigration a procédé au renouvellement des permis de séjour et de travail d'anciens réfugiés libériens concernés par l'application d'une clause de cessation il y a près de dix ans mais qui étaient restés au Ghana en tant que ressortissants libériens résidant légalement sur le territoire. Afin d'accroître les possibilités de subsistance pour les réfugiés et de promouvoir leur intégration économique et sociale, le Gouvernement s'emploie à ce que tous les réfugiés puissent obtenir prochainement la carte nationale d'identité (Ghana Card).

29. **M. Huseynov** (Azerbaïdjan), s'exprimant par liaison vidéo, dit que les opérations menées par son pays en réponse à la récente escalade des hostilités dans la région du Haut-Karabakh occupée par l'Arménie ont pour objectifs d'assurer la sécurité de sa population et de rétablir les frontières internationalement reconnues, mais aussi de rétablir le droit de revenir dans leur pays ou région d'origine de plus d'un million de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays touchés par cette crise prolongée. La communauté internationale doit réagir pour mettre fin à l'occupation arménienne, ramener la paix dans la région et mettre un terme aux déplacements forcés.

30. Malgré les contraintes imposées par la pandémie de COVID-19, les projets d'assistance sociale en faveur des groupes vulnérables et les procédures nationales d'octroi de l'asile n'ont pas été interrompus. Les personnes auxquelles le statut de réfugié avait été refusé avant la pandémie n'ont pas été obligées de quitter le pays ni placées de force dans des centres de détention. Deux des trois engagements pris à l'occasion du Forum mondial sur les réfugiés – donner accès aux réfugiés et aux personnes placées sous la protection du

HCR au système d'assurance médicale et faciliter leur accès à l'emploi légal et au marché du travail – ont déjà été pleinement mis en œuvre, et le troisième – accorder des bourses aux étudiants réfugiés – le sera prochainement. Les autorités azerbaïdjanaises ont commencé en janvier 2020 à délivrer des documents de voyage aux réfugiés. Depuis juillet 2020, toutes les demandes d'asile sont examinées dans le cadre de la procédure nationale d'asile améliorée. Des mesures concrètes ont été prises pour naturaliser les apatrides, et des campagnes de sensibilisation du public et des services de documentation mobiles ont été mis en place dans l'ensemble du pays à cette fin. En 2019, environ 20 % des apatrides présents dans le pays ont obtenu la citoyenneté azerbaïdjanaise.

31. **M. Aye** (Observateur du Myanmar), s'exprimant par liaison vidéo, dit que le Gouvernement du Myanmar, dans les efforts qu'il déploie pour atténuer les effets de la pandémie de COVID-19, s'efforce de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte. En mars 2020, il a alloué 2,1 milliards de kyats à la mise en œuvre d'un plan d'action visant à contrôler la propagation de la COVID-19 dans les camps et les abris temporaires qui accueillent les personnes déplacées. En août 2020, il a renforcé les mesures de prévention, de contrôle et de riposte, le nombre de cas de transmission ayant augmenté rapidement dans l'État rakhine. Le Programme alimentaire mondial a fourni une aide alimentaire dans les centres de quarantaine de huit cantons de cet État. Bien que les efforts soutenus déployés par le Gouvernement dans l'État rakhine aient été entravés par des actes d'hostilité, le Myanmar a assuré une coordination continue avec les organismes des Nations Unies et les autres partenaires pour veiller à ce que l'aide humanitaire ne soit pas interrompue. Malgré la pandémie, le processus de fermeture des camps se déroule conformément à la stratégie nationale de réinstallation des personnes déplacées.

32. Le processus de paix est l'une des clefs qui permettront de mettre fin au conflit et aux déplacements qui en résultent au Myanmar. La quatrième session de la Conférence de paix de l'Union s'est conclue en août 2020 par la signature d'un accord sur cinq principes de base en vue de l'établissement d'une union fédérale démocratique et de lignes directrices pour la poursuite du processus de paix. Des élections générales auront lieu en novembre 2020.

33. **M. Banda** (Observateur du Malawi), s'exprimant par liaison vidéo, dit que son Gouvernement remercie le HCR pour avoir appuyé la gestion des réfugiés et le déroulement des opérations humanitaires au cours de l'année 2019. Le Malawi a maintenu ses frontières ouvertes depuis le début de la pandémie et, en septembre 2020, il avait accueilli plus de 47 000 réfugiés et demandeurs d'asile, issus pour la plupart de la région des Grands Lacs et de la Corne de l'Afrique, qui se trouvaient dans le camp de réfugiés de Dzaleka.

34. Au nombre des réalisations notables de l'année 2019 figurent la mise en place d'installations de lutte contre la pandémie de COVID-19 au camp de réfugiés de Dzaleka, l'élaboration de la version définitive du projet de politique migratoire nationale, qui est en attente de validation ministérielle, et l'élaboration d'une feuille de route et d'un plan de mise en œuvre en ce qui concerne le cadre d'action global pour les réfugiés. Un consultant réalisera une étude visant à mieux comprendre la situation des groupes et des personnes menacés d'apatridie. L'examen du statut de réfugié a été réalisé dans plus de 2 000 dossiers, qui concernent près de 6 000 personnes. Cependant, la plupart des activités prévues ayant été interrompues en raison de la pandémie, le nombre de dossiers en attente de traitement a augmenté.

35. Le Malawi continue de s'engager en faveur d'une gestion efficace des réfugiés et des autres migrants vulnérables présents dans le pays, en collaboration avec le HCR et d'autres partenaires, et il se félicite de la perspective de devenir membre à part entière du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire en novembre 2020.

36. **M^{me} Barnard** (Afrique du Sud) dit que sa délégation tient à féliciter le Haut-Commissariat pour la réussite de son processus de décentralisation et de régionalisation et pour les efforts qu'il a déployés au niveau mondial dans la lutte contre la pandémie de COVID-19. L'Afrique du Sud appelle le HCR à protéger tous les réfugiés, en particulier ceux qui se trouvent dans les territoires palestiniens occupés et au Sahara occidental, et à remplir son rôle de manière impartiale, sans crainte ni favoritisme vis-à-vis

des pays occupants. Son Gouvernement exprime sa reconnaissance au HCR pour son appui continu au traitement des demandes d'asile en suspens devant les juridictions d'appel.

37. En raison de la pandémie, l'Afrique du Sud éprouve des difficultés à honorer les engagements pris au Forum mondial sur les réfugiés, et le traitement des demandes d'asile est en souffrance dans l'ensemble des centres. Bien qu'il ait été reconnu que le confinement avait perturbé les dispositifs de protection, le Gouvernement a réagi de manière responsable pour freiner la propagation du virus et protéger et sauver des vies sur son territoire. Il a pris un certain nombre de mesures visant à protéger la santé et les moyens de subsistance des réfugiés et des demandeurs d'asile, notamment l'octroi d'indemnités sociales. Il prend actuellement des mesures prudentes de réouverture du pays, et les services d'asile et d'aide aux réfugiés reprendront pleinement leurs activités dès que la situation sanitaire le permettra. Le peuple sud-africain et son Gouvernement continuent d'exprimer leur solidarité et d'offrir l'hospitalité aux personnes en situation de déplacement forcé, et ils appellent à une meilleure répartition des charges en matière de protection des réfugiés.

38. **M^{me} Hagen** (Norvège), s'exprimant par liaison vidéo, dit que, face aux difficultés extraordinaires qui résultent de la pandémie de COVID-19, il est plus important que jamais que la communauté internationale maintienne son engagement envers le pacte mondial sur les réfugiés, s'emploie à promouvoir des politiques inclusives dans ce domaine, répartisse mieux les charges et les responsabilités entre les États et respecte les engagements pris à l'occasion du Forum mondial sur les réfugiés. Son Gouvernement collabore avec les pays d'accueil, le HCR et d'autres partenaires pour tenir les engagements pris dans les domaines de l'énergie, de l'éducation et de la recherche de solutions durables. Le Gouvernement norvégien appuie la stratégie triennale de réinstallation du HCR et le Plan d'action global visant à mettre fin à l'apatridie, ainsi que les travaux du Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes. Sa délégation se mobilise pour que davantage d'États Membres offrent des places de réinstallation aux réfugiés et invite instamment ceux qui ne l'ont pas encore fait à prendre des mesures pour mettre fin à l'apatridie d'ici à 2024.

39. La Norvège félicite le HCR pour les mesures qu'il a prises face à la pandémie de COVID-19, en particulier pour son engagement à « rester pour servir ». La protection de la santé et du bien-être du personnel doit être une priorité essentielle. Le Haut-Commissariat doit également poursuivre son travail de prévention et de sanction des fautes professionnelles. Les conséquences humanitaires et socioéconomiques de la pandémie, notamment la recrudescence de la violence sexuelle et sexiste, sont extrêmement préoccupantes. La délégation norvégienne demande instamment au HCR de tout faire pour prévenir ces violences, soutenir les survivants et assurer la protection des enfants.

40. La Norvège appuie les initiatives visant à améliorer l'accès des réfugiés à l'emploi et aux moyens de subsistance, telles que la création d'un passeport UNESCO des qualifications pour les réfugiés et les migrants vulnérables. Au niveau national, les activités d'intégration ont été renforcées et des mesures de lutte contre la COVID-19 ont été mises en œuvre en faveur des réfugiés et des migrants. Pour préserver ces politiques d'intégration et maintenir un régime de l'asile crédible et efficace, il faut également disposer d'un cadre adapté pour le retour chez elles des personnes qui n'ont pas besoin de protection internationale.

41. La Norvège continuera d'appuyer fermement le HCR et son mandat. En tant que membre du Conseil de sécurité, elle privilégie la protection des civils, y compris les réfugiés et les déplacés. Le Gouvernement norvégien reste déterminé à apporter un financement non préaffecté et souple pour faciliter la fourniture d'une assistance coordonnée, rapide et efficace aux personnes relevant de la compétence du HCR.

42. **M. Grandi** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) dit qu'il est important de mobiliser la communauté internationale pour faire face à la situation des demandeurs d'asile et des réfugiés nicaraguayens au Costa Rica. Les mesures prises par le Zimbabwe, le Ghana et le Malawi pour veiller à ce que les demandeurs d'asile et les réfugiés soient pris en compte dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 devraient être source d'inspiration pour d'autres États. M. Grandi a pris bonne note des commentaires de la délégation sud-africaine, mais rappelle que c'est l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient qui s'occupe des

réfugiés dans les territoires palestiniens occupés. La crise actuelle en Azerbaïdjan est extrêmement préoccupante, et il est important d'établir un dialogue pacifique pour trouver des solutions aux problèmes de déplacement dans cette région, qui persistent depuis longtemps. Comme l'a conseillé la Norvège, le HCR continue de lutter contre la violence sexuelle et sexiste et il a récemment actualisé sa politique et sa stratégie dans ce domaine. Il faut se féliciter de l'évolution de la situation au Myanmar, mais il est important que le Gouvernement explique précisément aux réfugiés ce qu'il fait pour favoriser leur retour, au vu en particulier du fardeau extraordinaire qui pèse sur le Bangladesh et la communauté internationale.

43. **M. Cornado** (Italie) dit que les conséquences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 pèsent lourdement sur tous les pays et aggravent la situation des populations les plus vulnérables. L'Italie est en première ligne dans ce combat, et elle a mobilisé des ressources financières et apporté son appui au HCR et aux autres organismes présents sur le terrain pour atténuer les effets de la pandémie. La délégation italienne félicite le HCR d'avoir traduit dans la réalité le principe consistant à « rester pour servir ».

44. Si la pandémie a freiné la mise en œuvre des engagements pris au Forum mondial sur les réfugiés, elle n'a en rien entamé la détermination du Gouvernement italien. En dépit de difficultés opérationnelles majeures, l'Italie a continué de mettre en œuvre une partie de ses programmes de réinstallation et de mettre en place des couloirs humanitaires pour le transfert en toute sécurité vers l'Italie de réfugiés particulièrement vulnérables. Elle a également lancé une nouvelle édition du projet « Couloirs universitaires pour les réfugiés », qui permet à des réfugiés du Moyen-Orient et d'Afrique d'accéder à l'enseignement universitaire en Italie.

45. Soixante-dix ans après la création du Haut-Commissariat, le mandat initial de ce dernier n'a rien perdu de sa pertinence. La pandémie a elle aussi mis en évidence la raison d'être d'un organisme aussi qualifié que compétent, capable de faire face continuellement aux nouvelles crises et à celles qui se prolongent. L'Italie encourage le HCR à continuer d'élargir sa base de donateurs au secteur privé et aux institutions financières internationales concernées. Elle continuera pour sa part de faire tout son possible.

46. **M. Moors** (Belgique), dans une déclaration vidéo préenregistrée, dit que pour faire face à la pandémie de COVID-19, la Belgique a porté son budget consacré à l'aide humanitaire à un niveau jamais atteint, soit 197 millions d'euros. La Belgique a également appuyé les opérations d'évacuation médicale menées par l'ONU en accueillant en soins intensifs dans ses hôpitaux des fonctionnaires atteints de la COVID-19. Les activités du programme de réinstallation reprendront bientôt, après une interruption liée aux mesures de confinement. Toutefois, la pandémie continue de soulever des questions, par exemple quant à la façon dont les gouvernements et les organisations internationales organiseront la distribution et la répartition des vaccins lorsqu'ils seront disponibles. Si les réfugiés et les déplacés devraient bénéficier des programmes nationaux de vaccination des pays d'accueil, on ne sait pas encore quelle charge financière cela représentera ni dans quelle mesure les organisations internationales en assumeront une part.

47. Même si les pays parviennent à surmonter rapidement les effets sanitaires de la pandémie, les conséquences économiques et sociales se feront longtemps sentir, ce qui entraînera des risques accrus de pauvreté, d'insécurité alimentaire et de chômage, en particulier pour les réfugiés et les déplacés. Les effets secondaires de la pandémie sont particulièrement préjudiciables aux femmes et aux filles, et se traduisent notamment par la perte d'emplois dans le secteur informel, une augmentation de la violence sexiste dans les camps, un plus grand recours à des mécanismes d'adaptation dommageables tels que le mariage précoce et la prostitution, et un risque d'abandon scolaire accru chez les filles pauvres.

48. Dès le début de la crise, la numérisation du travail s'est banalisée, ce qui a permis aux organisations humanitaires de continuer à fournir des services aux personnes relevant de leurs compétences, en dépit des restrictions. Il faudra continuer d'appliquer les nouvelles méthodes de travail une fois la pandémie passée, car elles sont source d'économie, notamment d'échelle. L'action humanitaire doit cependant tenir compte de la fracture

numérique, et il faut considérer l'accès au numérique comme un besoin fondamental, au même titre que la nourriture, le logement, la santé et l'éducation.

49. La Belgique salue les progrès réalisés par le HCR dans le respect des principes du Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'action humanitaire), conclu à l'occasion du Sommet mondial sur l'action humanitaire, en particulier l'augmentation des interventions en espèces et le renforcement du soutien aux intervenants locaux. Elle se félicite également des mesures prises par le HCR pour minimiser les risques de fraude et de corruption liés à ces interventions. Enfin, la Belgique et ses partenaires ont alloué davantage de ressources aux programmes menés au Sahel, où le nombre de personnes relevant de la compétence du HCR a augmenté de manière exponentielle. Elle appelle le Haut-Commissariat et les autres organisations humanitaires à renforcer leur présence dans la région.

50. **M^{me} O'Connell** (États-Unis d'Amérique), s'exprimant par liaison vidéo, dit que l'un des nobles objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies est de résoudre les problèmes internationaux d'ordre humanitaire. Dans cet esprit, en marge de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale, le Département d'État a organisé un dialogue avec les dix principaux pays donateurs et les grands organismes humanitaires pour débattre du leadership humanitaire, du partage des charges et du rôle que tous les États Membres doivent jouer pour répondre aux besoins humanitaires qui ne cessent de grandir. À cette occasion, le représentant de l'Allemagne a proposé que des actions soient menées pour trouver de nouveaux donateurs. Le représentant du Royaume-Uni a quant à lui fait remarquer que seuls deux des cinq membres permanents du Conseil de sécurité figuraient parmi les dix principaux donateurs. Les participants ont salué les nombreux petits donateurs qui apportaient des contributions relativement importantes, contrairement à certains pays riches qui revendiquaient le leadership mondial, mais qui ne répondaient pas présent dans les moments les plus cruciaux.

51. En 2019, le montant de l'aide humanitaire versée par les États-Unis a dépassé 9 milliards de dollars, dont 1,7 milliard de dollars pour le seul HCR. Le jour du dialogue organisé en marge de l'Assemblée générale, les États-Unis ont annoncé le versement d'une aide supplémentaire collective de 980 millions de dollars pour faire face aux crises en cours au Sahel, au Soudan du Sud et en Syrie, qui s'ajoutait aux 348 millions de dollars prévus pour aider les Vénézuéliens en situation de déplacement. Enfin, les participants ont salué les propos qu'avait tenus le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés au cours de son récent voyage en Syrie, où il avait parlé du contraste entre la complexité des enjeux politiques qui caractérisent les situations de conflit et la simplicité des besoins des populations. Les États-Unis soulignent qu'il est nécessaire, si l'on veut obtenir des résultats probants, que tous les acteurs collaborent et que chacun fournisse sa part d'efforts.

52. **M. Kiran** (Turquie), s'exprimant par liaison vidéo, dit que la Turquie demeure préoccupée par les conditions de vie des réfugiés, des demandeurs d'asile et des déplacés. Considérant que la souffrance des 80 millions de personnes qui ont été forcées de quitter leur foyer ne doit pas être ignorée, la Turquie est venue en aide à des personnes dans le besoin dans 154 pays et elle continuera de le faire. Si la pandémie de COVID-19 constitue un nouveau défi qui nécessite une action concertée de la communauté internationale, d'autres problèmes se posent, notamment l'incapacité des États à traiter les demandes d'asile en temps voulu et le renforcement des mesures visant à refouler les réfugiés et les migrants aux frontières, en violation flagrante de la Convention de 1951 et du droit international des droits de l'homme.

53. La Turquie salue le Plan de réponse humanitaire global COVID-19. Si des solutions à court terme telles que les programmes d'aide en espèces jouent un rôle important dans l'atténuation des effets de la pandémie sur les pays en développement, il faut également mettre en œuvre des solutions durables pour le redressement à long terme. À cet égard, la Turquie estime que le retour volontaire et en toute sécurité des réfugiés doit être érigé en priorité et que la communauté internationale doit s'efforcer de faciliter ce processus.

54. Étant donné que le pacte mondial sur les réfugiés offre des orientations utiles sur la protection des réfugiés et promeut un partage équitable des charges et des responsabilités, il conviendrait de débattre des moyens d'en faire le meilleur usage et de diffuser les

pratiques exemplaires en matière de protection des réfugiés dans le contexte de la pandémie. La protection des réfugiés et des personnes déplacées relève d'une obligation morale et juridique et doit être un objectif commun de la communauté internationale, sachant que la question des réfugiés concerne tous les pays, et pas seulement ceux qui se trouvent à proximité des pays d'origine.

55. **M^{me} Gallach Figueras** (Espagne), s'exprimant par liaison vidéo, dit que l'Espagne est consciente que la situation des réfugiés et des déplacés s'est détériorée en raison de l'urgence sanitaire. Le Gouvernement espagnol a pris quatre mesures pour faire face à cette situation. Premièrement, tout en restant fidèle aux engagements qu'il a pris en 2019 à l'occasion du Forum mondial sur les réfugiés, il poursuit ses efforts pour améliorer l'intégration des réfugiés et leur accès à l'éducation et à l'emploi. Deuxièmement, après avoir constaté avec inquiétude que le HCR avait réduit ou suspendu certaines de ses activités, il a augmenté le montant des contributions versées aux organisations humanitaires. Troisièmement, il a organisé avec ses partenaires une conférence de solidarité dans la perspective d'atténuer les effets de la crise causée par l'exode des réfugiés et des migrants vénézuéliens, ce qui a permis de collecter plus de 2,5 milliards d'euros. Enfin, face à la situation dramatique en Amérique centrale, il a appuyé les efforts visant à trouver des solutions durables au moyen du Cadre régional global de protection et de solutions. Dans ce contexte, il s'attache à mobiliser l'appui des acteurs des secteurs public et privé, notamment les banques de développement et les grandes entreprises, et il prévoit d'organiser une formation à l'intention des fonctionnaires chargés du traitement des demandes d'asile.

56. **M. Apitonian** (Arménie) dit qu'en raison de la guerre déclenchée par l'Azerbaïdjan contre le Haut-Karabakh dans la matinée du 27 septembre, il a dû informer le Comité exécutif de l'aggravation d'une crise humanitaire qui menace la paix et la sécurité mondiales. Il salue la réaction publique rapide du Haut-Commissaire, et il partage son point de vue selon lequel une action militaire ne ferait que créer de nouveaux problèmes et entraîner de nouveaux flux de réfugiés. L'agression gratuite et patente de l'Azerbaïdjan contre le peuple du Haut-Karabakh, avec le soutien total et direct de la Turquie, constitue une violation flagrante du droit international humanitaire. Des écoles, des hôpitaux, des systèmes de communication et d'autres installations essentielles ont été pris pour cible et la population civile a fait l'objet d'attaques délibérées. Plusieurs villes et villages ont été bombardés. Les frappes de l'artillerie azerbaïdjanaise sur la capitale, Stepanakert, ont ciblé son principal pôle humanitaire et son centre de services d'urgence. L'Azerbaïdjan a aussi visé délibérément des journalistes ; certains ont été tués ou sérieusement blessés. Des dizaines de civils, dont des enfants, ont été tués et il y a eu un grand nombre de blessés. L'opération militaire en cours menace la vie de 150 000 personnes. En outre, l'utilisation d'armes à sous-munitions constitue une agression militaire inacceptable contre des civils pacifiques et une violation du droit international. Avec l'encouragement et l'appui de la Turquie, l'Azerbaïdjan engage également les hostilités sur le territoire arménien.

57. La déclaration fallacieuse du représentant de l'Azerbaïdjan prouve que le régime antidémocratique de ce pays n'attache aucune importance à la vie des gens. L'Azerbaïdjan et la Turquie poursuivent les hostilités dans le but de régler le conflit par des moyens militaires. Ils recrutent également des combattants étrangers en Libye et en Syrie, ce qui compromet sérieusement la sécurité régionale et entrave les efforts déployés par la communauté internationale pour mettre fin aux hostilités. L'Arménie reste attachée à une résolution pacifique du conflit et se tient prête à rétablir un cessez-le-feu sur la base des accords trilatéraux de 1994-1995. Pendant ce temps, des milliers de familles déplacées n'ont pas accès à la nourriture, à l'eau et aux soins médicaux. L'Arménie compte sur leur résilience pour éviter une nouvelle catastrophe humanitaire. Toutefois, comme l'offensive militaire se poursuit, le Gouvernement arménien a demandé la fourniture d'une aide humanitaire à la population du Haut-Karabakh, conformément à la Charte des Nations Unies, au droit international des droits de l'homme et au droit humanitaire.

58. **M. Grandi** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) dit que seul le dialogue peut permettre d'éviter de nouveaux problèmes humanitaires au Haut-Karabakh. Le HCR et d'autres organisations sont prêts à fournir une aide humanitaire si nécessaire. Il souligne que les débats du Comité exécutif ne doivent pas être politisés, car cela ne sert pas les victimes du conflit.

59. M. Grandi remercie la Turquie, l'Espagne, l'Italie et la Belgique des efforts qu'elles déploient en faveur des réfugiés dans diverses parties du monde. Il remercie également la Belgique et la Suisse d'avoir ouvert leurs installations médicales aux fonctionnaires du HCR affectés par la COVID-19. En ce qui concerne la question des vaccins, le HCR a participé à des débats dans diverses instances et constaté un consensus clair quant au fait que les personnes relevant de sa compétence ne devaient pas être exclues des catégories de population à vacciner en priorité.

60. Les contributions financières substantielles versées par les États-Unis d'Amérique sont particulièrement appréciées et sont indispensables aux activités que le HCR mène dans le monde entier. M. Grandi a entendu les points de vue des participants à l'événement organisé par le Département d'État et compris la nécessité d'intensifier le dialogue avec les institutions de développement et le secteur privé afin de mobiliser des ressources supplémentaires.

La séance est levée à 17 h 40.